

Commune de St Jean d'Arves

Réunion du Conseil Municipal
Séance du 22 novembre 2021

Présents : HUSTACHE Christiane, ARLAUD Marielle, DAVID Éric, GEMIN Clément, HUSTACHE Maurice, CHARPIN Frédéric, TRUCHET Sébastien, MICHEL Stéphanie, ARLAUD Laetitia et DURAZ Sébastien.

Absents : SOL Sébastien avec procuration à ARLAUD Marielle.

- Décide, à l'unanimité d'acheter une voiture pour la police municipale. Cette voiture sera commandée au garage Renault pour un coût de 19 290.00 €.

- Décide, à l'unanimité, de rembourser tous les frais relatifs au congrès de l'ANEM et de l'ANMSM à Madame le Maire.

- Décide de vendre la parcelle C 265 au Villaret à Monsieur Jacques Fay-Chatelard. Cette parcelle a une superficie de 375 m².

- Présentation du rapport d'activité de la délégation de service public ainsi que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de la 3CMA.

- Décide de surseoir aux tarifs des frais de secours sur pistes de la SATVAC pour la saison 2021/2022.

- Approuve, à l'unanimité, la proposition de la société BURGEAP concernant la mission de surveillance de la retenue collinaire de la Chal et de vérification des données d'exploitation. Cette proposition s'élève à 24 008.41 € soit 28 810.09 € TTC pour l'année 2021/2022.

- Décide de créer, à l'unanimité, un poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 15 novembre 2021. Ce poste n'est pas ouvert aux contractuels.

- Décide, à l'unanimité, de solliciter la meilleure subvention possible auprès du FDEC de la Savoie pour l'action City Stade 2022.

- Décide, à l'unanimité, de solliciter la meilleure subvention possible auprès du DETR de la Savoie pour l'action City Stade 2022.

- Décide, à l'unanimité, de choisir le devis de la société Euromaster pour l'achat de chaînes pour le tractopelle. Ce devis s'élève à 1 727.28 € TTC.

- Décide d'approuver le devis de la Société Equi-Clic pour l'abri du centre équestre. Ce devis s'élève à 6 056.00 € TTC.

- Approuve, à l'unanimité, le devis de l'Agence Rossi concernant la servitude de passage sur la parcelle F 287. Ce devis s'élève à 1200.00 € TTC.

- Décide, à l'unanimité, de fixer le prix de vente du terrain communal (une partie des parcelles A 1244 1271 2399 pour 272 m²) à l'ESF pour la construction de son bâtiment d'accueil à 130 € le m².

- Rappelle qu'en date du 6 juillet 2021, le prix de vente du m² du lotissement les Buffettes est de 105.00 € TTC.

- Décide, à l'unanimité, de fermer le bureau de l'Office de tourisme des Chambons.

Questions diverses :

- Décide de valider à l'unanimité le devis de Rochetaillée email pour 210.00 € TTC.

- Candidatures pour le cinéma des Aiguilles.